

# Hydromedia Piéton

## ■ Hydromedia piéton

**Hydromedia piéton** est une solution esthétique et durable de drainage, hautement perméable, en béton prêt à l'emploi. Simple à réaliser, son procédé de fabrication est identique à celui d'un béton prêt à l'emploi traditionnel produit en centrale à béton. Elle permet l'aménagement extérieur de zones piétonnes strictement non circulées (inaccessibles à tout véhicule à moteur) ainsi que celles pouvant être soumises à des manifestations particulières (estrade de concert par exemple). Elle convient à une large gamme d'applications piétonnes en couche de revêtement de type pistes cyclables, patios, allées, aires de jeux, de sport, courts de tennis, pourtours d'arbre, plages de piscine, terrasses etc... Ce béton drainant offre une vaste palette d'aspects esthétiques grâce à son choix important de teintes et de granulats. Hydromedia est un mélange à base de granulats, de liant hydraulique et d'eau qui peut être mis en œuvre selon différentes techniques qui permettent d'atteindre des niveaux de finition différents. Elle sera choisie en fonction de l'application visée.

## ■ Texte à inclure dans le CCTP

Utilisation des produits du type **Hydromedia piéton** de la société Lafarge Bétons ou équivalent :

L'utilisation d'**Hydromedia piéton** impose les précautions suivantes :

### ● Conception :

Lafarge Bétons propose des supports d'aide au dimensionnement de ces structures drainantes. Ils se présentent sous forme de fiche de pré-dimensionnement adaptée à **Hydromedia piéton** et ont été établis par un bureau d'étude externe, Egis Géotechnique.

L'épaisseur de la couche d'**Hydromedia piéton** est fonction :

- De la performance de la formule béton (BC0 ou BC1).
- Du niveau de portance de la plate-forme, au minimum de classe PF2 (portance de 50MPa minimum). Les plates-formes pas suffisamment porteuses ou mal stabilisées ne sont pas admises.
- Des sollicitations mécaniques auxquelles le revêtement sera soumis.
- De la perméabilité du sol en place.

Par exemple :

- ➔ les zones piétonnes strictement non circulées ➔ épaisseur de **12 cm minimum** de **béton BC0** sur **plate forme PF2**.
- ➔ les zones piétonnes pouvant recevoir des manifestations particulières de type estrade de concert par exemple ➔ épaisseur de **15 cm minimum** de **béton BC1** sur plate forme **PF2**.

Les épaisseurs minimum annoncées ci-dessus d'**Hydromedia piéton** sur plate-forme PF2 pourront être réduites de 2 cm si la plate-forme support est de type PF3 (portance mini de 120MPa).

- **Spécifications concernant le produit :**

- La classe de résistance se situe entre BC0 (C10, S1.0) et BC1 (C15, S1.3).
- Les dimensions des D max. peuvent varier, maximale des granulats (va de 4 à 12,5 mm).
- Le transport de ce produit peut se faire :
  - Par camion toupie
  - Par camion benne en veillant à ce qu'il soit bâché.
- Les structures en **Hydromedia piéton** seront réalisées en béton non armé.

- **Mise en œuvre :**

- Ne pas mettre en œuvre **Hydromedia piéton** par temps de pluie, de forte chaleur ou en période de gel → plage de température ambiante de coulage : 5 à 30°C
- Le délai maximum d'utilisation d'**Hydromedia piéton** est de 90 min après le début de fabrication.
- Type de coulage possible : à la goulotte ou au tapis mais le pompage n'est pas envisageable.
- Avant de démarrer le coulage, humidifier le support et vérifier l'aspect visuel du béton.
- Répandre Hydromedia sur une épaisseur supérieure à celle visée après compactage (fonction du moyen de compactage utilisé, jusqu'à 10%).
- Plusieurs types de mise en œuvre sont possibles :
  - le talochage / lissage manuel
  - la plaque vibrante avec possibilité d'intercaler une planche de bois
  - le roller stricker
  - le rouleau
  - le finisseur à enrobé
- Précautions :
  - Ne pas utiliser l'aiguille vibrante pour la mise en place
  - Favoriser une mise en œuvre rapide (compactage réalisé dans les 20 min qui suivent l'épandage) pour éviter le départ d'eau.
  - Ne pas s'attarder trop longtemps sur une même zone et éviter de revenir compacter plusieurs fois la même surface.
  - Faire en sorte, au moment du compactage, d'avoir une finition de la surface la plus uniforme possible.
  - Ne pas marcher sur la surface après compactage
- Aucune obligation de cure
- Nécessité de faire des joints de fractionnement. Ils feront l'objet soit d'un calepinage préalable soit d'un sciage (1/3 de l'épaisseur) dans un délai de 48h maximum après bétonnage. La distance maxi entre les joints sera de 5m avec nécessité de joint dans les angles rentrants.
- Il peut être recommandé d'appliquer un produit de protection anti-tache sur la surface du béton